



Bulletin d'information du Service de Médiation pour l'Aéroport de Bruxelles-National

Pour recevoir notre publication :  
 Service de Médiation  
 pour l'Aéroport de Bruxelles National  
 Direction générale Transport aérien  
 Centre de Communication Nord  
 Rue du Progrès, 80<sup>boîte 5</sup>  
 1030 Bruxelles  
 ☎ 02.206.32.32  
 📠 02.206.32.30  
 ✉ [mediation.airport@mobilite.fgov.be](mailto:mediation.airport@mobilite.fgov.be)  
[www.airportmediation.be](http://www.airportmediation.be)

**N°2**

Octobre 2002

## Edito

En matière de nuisances nocturnes, l'accord de principe du 22 février 2002 entre le Gouvernement fédéral, le Gouvernement flamand et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à une politique cohérente en matière de nuisances sonores nocturnes concernant l'aéroport de Bruxelles-National a opté pour le modèle d'utilisation « stable concentrée » des pistes, aux conditions suivantes :

- Qu'un nombre moins important de riverains soient victimes de nuisances sonores
- Que d'autres riverains ne soient pas affectés par des nuisances sonores

Le second accord de principe du 16 juillet 2002 entre le Gouvernement fédéral, le Gouvernement flamand et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale concrétise une optimisation des procédures de vol, en opérant une distinction entre les corridors de vol et l'utilisation des pistes.

Les nouveaux couloirs de décollages nocturnes obligatoires toutes les nuits de 23 à 06 heures locales (qui sont totalement différents des couloirs actuellement utilisés durant la journée) ont été définis pour les 4 sens de décollage sur base des études d'un expert indépendant chargé d'une évaluation des procédures de nuit.

### Calendrier des nouvelles procédures de nuit

#### 31 octobre 2002 :

- Le « Tour du Brabant », procédure spéciale de décollage uniquement valable la nuit, est définitivement supprimé
- Les routes actuelles de décollage depuis les pistes 25 deviennent des routes uniquement utilisables durant la journée de 6 à 23 heures locales sans aucune modification
- Des nouvelles routes de décollages nocturnes dites « Montée optimisée » sont mises en services, uniquement les nuits, pour tous les décollages depuis les pistes 25 de 23 à 06 heures locales

#### 26 décembre 2002 :

- Tous les décollages de nuit entre 23 et 06 heures locales,

sont concentrés exclusivement sur la piste 25 droite avec utilisation obligatoire de la procédure de « Montée optimisée »

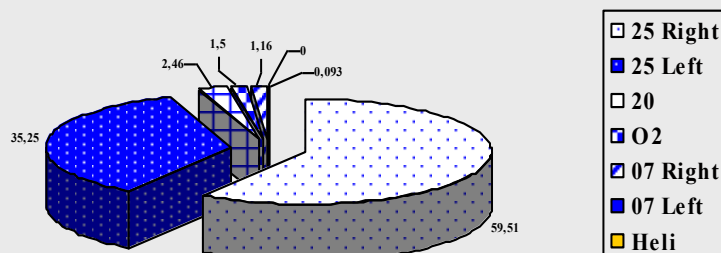
- Les routes actuelles de décollage depuis les pistes 02, 07 et 20 deviennent des routes uniquement utilisables durant la journée de 6 à 23 heures locales sans aucune modification
- Les décollages de nuit depuis la piste 20 sont supprimés
- Des nouvelles routes spéciales « Montée optimisée » de nuit pour les pistes 02, 07 et 20 pourront être mises en service au cas où les conditions météorologiques exigeraient des départs exceptionnels de nuit depuis les autres pistes 02, 07 et 20
- Les procédures d'atterrissage ne changent pas

**Philippe TOUWAIDE, Médiateur de l'Aéroport de Bruxelles- National**

## Quelques chiffres

68.074 mouvements ont été enregistrés en juin, juillet et août 2002 contre 83.133 en 2001, soit une diminution de 18,11% (situation comparable à celle de 1996).

Voici, en pourcentage, l'utilisation des différentes pistes pendant les mois de juin, juillet et août 2002 :



## Mesures de bruit effectuées par le Service de Médiation

Durant l'été, le Service de Médiation a effectué plusieurs relevés de bruit, de jour comme de nuit. Des séances ont ainsi eu lieu la nuit à Meise, Wommel, Grimbergen, Diegem et Machelen et le jour à Diegem, Machelen, Zaventem, Kortenberg, Haren, Evere, Woluwé Saint-Pierre, Wezembeek-Oppem ainsi qu'à la tour de contrôle et à l'aéroport même.

Ces visites sur le terrain avaient pour but de mieux visualiser la trajectoire des décollages et de comprendre la question des nuisances sonores nocturnes dont souffrent les habitants de ces communes.

De manière globale, il est clair que plusieurs avions ont été mesurés largement au-dessus des normes de bruit à l'extérieur. Ces avions de type Boeing 727 « hushkittés », soit recertifiés, ont atteint des niveaux de bruit entre 86 et 92 dB(A) ! Le Service de Médiation rappelle que ce sont précisément ces Boeing 727 qui

sont en cours d'élimination, et qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2003 plus aucun de ces appareils ne devrait décoller de nuit.

Cependant, il faut souligner que tous les avions respectaient le quota individuel de bruit fixé à 16 pour chaque décollage de nuit depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

De nouvelles séances sont prévues en octobre, tant de jour que de nuit.

La situation des habitants de l'ensemble de ces communes devra s'améliorer avec la disparition prochaine de tous les avions Boeing 727 hushkittés, la mise en service de la nouvelle procédure de nuit « montée optimisée » les 31 octobre et le 26 décembre 2002, et de façon plus générale, avec la modernisation de la flotte aérienne et le programme d'isolation acoustique des chambres à coucher des habitants de ces communes situées en pleine zone à isoler.

## Isolation

Le conseil des Ministres du 19 juillet 2002 a approuvé un programme d'isolation acoustique des logements avoisinant l'aéroport de Bruxelles-National et chargé BIAC de sa mise en œuvre dès le début du mois d'octobre, en concertation permanente avec les administrations communales concernées. Il est financé par un fonds constitué sur base d'une contribution spéciale prélevée auprès des compagnies aériennes.

Cet automne, les zones d'isolation seront greffées sur les plans cadastraux permettant d'identifier les habitations qui pourront en bénéficier. Les propriétaires concernés seront contactés personnellement par courrier. Quand les travaux d'isolation débuteront-ils réellement ? BIAC rachèterait les maisons de la zone la plus touchée ; mais qui payera et à quel prix ? Pourrions-nous choisir nous-mêmes l'entrepreneur qui effectuera les travaux d'isolation ? Etc. etc.

Toutes les questions que vous vous posez peuvent trouver réponse sur le site web de BIAC [www.biac.be](http://www.biac.be).

## 2<sup>e</sup> réunion du Forum de Concertation

Le Forum de Concertation pour l'Aéroport de Bruxelles-National s'est réuni pour la deuxième fois le jeudi 19 septembre, en présence des responsables politiques, des acteurs de l'aéroport, des représentants communaux et d'associations de riverains.

Outre des questions relatives au fonctionnement du Forum, l'accent a été mis sur les nouvelles procédures de nuit et sur le programme d'isolation et la présentation des zones d'isolation par BIAC.

## Procédures de jour

En matière de procédures aériennes pendant la journée, la Ministre de la Mobilité et des Transports a confié à un expert indépendant la mission d'une étude globale d'amélioration des routes aériennes autour de l'aéroport, sur base notamment des plaintes et remarques formulées par les riverains et autorités communales.

Ainsi des questions essentielles comme la forte concentration de décollages en semaine entre 06 à 08 heures et 18 à 20 heures, ou encore le nombre élevé de décollages le dimanche matin ainsi

que le dimanche après-midi devront être analysées afin de présenter des solutions alternatives et cohérentes devant garantir un meilleur respect de l'environnement autour de l'aéroport de Bruxelles-National. Les résultats de l'étude sont attendus pour la fin de l'année et feront l'objet d'une analyse approfondie par le groupe d'expert PROBRU, chargé de définir et de mettre en pratique l'ensemble des mesures adoptées pour un fonctionnement optimal de l'aéroport de Bruxelles-National.